



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du CCAS de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2026.

PRESENTS : Yvette BARTHELEMI, Andrée BONHOMME, Danielle GUGOLE, Dominique LACOMMARE, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Michèle MONTULE.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BOUERY.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 9

Présents : 8

Votants : 8

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 CONCERNANT LE C.C.A.S - 1

Le conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	2817.77 €	0,00 €	-864.79 €	Recettes		1952.98 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1952.98 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Le conseil d'administration à l'unanimité accepte cette délibération.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Président,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à neuf heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du CCAS de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2026.

PRESENTS : Yvette BARTHELEMI, Andrée BONHOMME, Danielle GUGOLE, Dominique LACOMMARE, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Michèle MONTULE.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BOUERY.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 9

Présents : 8

Votants : 8

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 – 2.

Monsieur le Président informe qu'en présence du Compte Financier Unique à la date du vote du budget primitif, il est possible de reprendre la totalité du résultat de l'exercice 2026.

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 17 000,00 €

Dépenses : 17 000,00 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Président,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à neuf heures se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du CCAS de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 17 avril 2026.

PRESENTS : Yvette BARTHELEMI, Andrée BONHOMME, Danielle GUGOLE, Dominique LACOMMARE, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Michèle MONTULE.

PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BOUERY.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 9

Présents : 8

Votants : 8

OBJET : SUBVENTION A.D.M.R – 3.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale décident d'attribuer une subvention de 5 500 € imputées à l'article 65748 à l'A.D.M.R.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Président,

Didier OCCELLI,